



NOTE D'INFORMATION

RAPPEL

CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX KATA ET KUMITÉ

**Pour les Championnats départementaux.
Les championnats des zones interdépartementales
Les championnats des ligues régionales
Les championnats de France individuels**

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qualifiés qui ont la nationalité française et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence.

Les compétiteurs **mineurs** n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors **nés sur le territoire français** peuvent y participer.

Ils devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur la liste ministérielle du haut niveau.

Les athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France, en équipe nationale, à une compétition officielle de la WKF, et ayant représenté ensuite un autre pays, en équipe nationale, à une compétition officielle de la WKF, ne pourra plus participer aux championnats de France et aux phases qualificatives et être sélectionné en équipe de France. Seul l'accord du bureau exécutif fédéral permettra de changer à nouveau.

Pierre CÔTE
Directeur Technique Régional